



REVUE DE PRESSE DU 14/03/2017

- 1- Le e-paiement est un processus difficile mais incontournable pour lutter contre la bureaucratie et la corruption qui menacent l'économie nationale, ont souligné lundi les participants à un séminaire national organisé par l'université AKli Mohand Oulhadj de Bouira. Lancé en Algérie depuis quelques mois, le e-paiement, projet qui avance à un rythme appréciable, constitue un défi majeur pour le gouvernement et servira d'outil de lutte contre la bureaucratie et la corruption qui gangrènent le secteur économique, ont estimé les différents intervenants lors de cette rencontre à laquelle ont assisté d'anciens ministres dont Abdelkader Smari et El-Hadi Khaldi, d'experts économiques et des chercheurs.

- 2- Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a installé lundi le Comité de veille chargé du suivi et du développement des investissements, indiquent les services du Premier ministre. Ce Comité de veille a pour mission de suivre les actions d'investissement, de proposer l'ensemble des voies et moyens devant concourir au développement de l'acte d'investir en Algérie, selon la page Facebook des services du Premier ministre. Il sera chargé également d'anticiper sur toutes les difficultés pouvant surgir et freiner la politique nationale d'investissement et d'être interactif pour proposer des actions et solutions de facilitation.

- 3- L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont adopté formellement, lundi à Bruxelles, leurs "Priorités de Partenariat" agréées en décembre 2016 et définies au titre de la Politique européenne de voisinage (PEV) renouvelée. Les priorités de partenariat établissent un cadre de coopération politique renouvelée et une coopération renforcée. Elles ont été définies d'un commun accord dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée et de la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité.

- 4- L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont entériné, lundi à Bruxelles, le document portant les conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-UE, signé en 2002 et entré en vigueur en 2005. "Nous entendons tout faire pour tirer le meilleur de l'Accord d'association et nous projeter ensemble résolument vers l'avenir, un avenir qui sera qualitativement meilleur pour les deux parties", a déclaré le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale Ramtane Lamamra lors d'un point de presse conjoint avec la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini et le Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn.



- 5- Des discussions sont en cours actuellement en vue de l'adoption par l'Algérie des règles d'origine de la zone pan-euro-méditerranéenne, comprenant des règles identiques, ont indiqué lundi à Alger des responsables au ministère du Commerce et à la direction générale des Douanes. Les discussions pour l'adoption de ces règles "sont en cours au niveau du ministère du Commerce et les autres secteurs concernés", a indiqué Lila Mokhtari, responsable à la direction générale du Commerce extérieur au ministère du Commerce, lors d'un séminaire sur les règles d'origine et leur impact sur le commerce extérieur de l'Algérie.

- 6- Le ministre de l'Énergie, Noureddine Boutarfa, a réaffirmé lundi à Paris, lors du 15ème Forum mondial du développement durable, que les énergies renouvelables en Algérie sont une "priorité nationale", rappelant dans ce sens l'important programme national. "Sous l'impulsion du président de la République son excellence le président Abdelaziz Bouteflika, les énergies renouvelables ont été hissées au rang de priorité nationale. Au vu de l'importance du gisement solaire de l'Algérie, de sa grande superficie, la transition énergétique nationale retenue est axée sur le développement des énergies renouvelables, notamment par la réalisation de centrales solaires photovoltaïques et de fermes éoliennes", a indiqué le ministre dans un discours prononcé devant les participants au forum.

- 7- Les efforts consentis par l'État dans la production, le transport et la distribution de l'électricité et le gaz ont permis une couverture énergétique "optimale" de l'Algérie, a affirmé lundi à Paris le ministre de l'Énergie, Noureddine Boutarfa. "Les efforts consentis par l'État dans le renforcement des capacités de production d'électricité, mais aussi des infrastructures de transport et de distribution -tant en électricité qu'en gaz- ont permis d'assurer une couverture énergétique optimale du pays", a précisé le ministre dans son intervention au 15ème Forum mondial du développement durable, soulignant qu'aujourd'hui, "tous les citoyens ont accès à l'électricité et au gaz (naturel ou butane) et cela, à des prix adaptés et très abordables pour le consommateur".

- 8- L'Algérie a renouvelé sa "détermination" pour la réalisation des objectifs de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, a affirmé lundi à Paris le ministre de l'Énergie, Noureddine Boutarfa. "Fidèle à ses engagements, l'Algérie a renouvelé sa détermination à travailler, avec l'ensemble des parties contractantes, en vue de la réalisation des objectifs de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique", a précisé le ministre dans son discours prononcé au 15e Forum mondial du développement durable, soulignant que dans son programme de développement, le secteur de l'énergie a pris en considération la problématique environnementale et le développement durable.



9- Le Ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine (UA) et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, a affirmé que l'expérience algérienne dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme est désormais une "référence" au niveau de l'Organisation des Nations unies. "L'expérience algérienne est désormais une référence aux Nations unies, l'Algérie ayant déjà soumis un document sur les moyens de lutte contre le radicalisme", a indiqué M. Messahel qui était dimanche soir l'invité de l'émission (Hiwar essaa) de la télévision algérienne.

10- Le Ministre des Affaires maghrébines, de l'Union Africaine (UA) et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel a appelé à une forte participation de la communauté algérienne établie à l'étranger lors des législatives du 4 mai prochain. Invité de l'émission "Hiwar Essaa" de la télévision nationale, M. Messahel a estimé que "la communauté algérienne établie à l'étranger compte d'énormes potentialités et a un rôle important à jouer dans le développement du pays", souhaitant la voir participer massivement lors des législatives du 4 mai prochain et "contribuer au processus de prise de décision".



A lire : L'adoption par l'Algérie des règles d'origine de la zone pan-euro-méditerranéenne en discussion

ALGER - Des discussions sont en cours actuellement en vue de l'adoption par l'Algérie des règles d'origine de la zone pan-euro-méditerranéenne, comprenant des règles identiques, ont indiqué lundi à Alger des responsables au ministère du Commerce et à la direction générale des Douanes. Les discussions pour l'adoption de ces règles "sont en cours au niveau du ministère du Commerce et les autres secteurs concernés", a indiqué Lila Mokhtari, responsable à la direction générale du Commerce extérieur au ministère du Commerce, lors d'un séminaire sur les règles d'origine et leur impact sur le commerce extérieur de l'Algérie. La zone pan-euro-méditerranéenne est une convention fondée au milieu des années 2000 sur un réseau d'accords de libre-échange dont les protocoles sur l'origine comprennent des règles identiques.

Néanmoins, un processus de négociation pour la révision de cette convention avait été entamé en 2007 en vue d'assouplir et de moderniser ses règles commerciales avec des facilités et la généralisation de certaines notions et la définition d'une nouvelle durée du certificat d'origine. Les règles d'origine sont des critères permettant de déterminer le pays d'origine d'un produit. Elles sont importantes du fait que les droits et restrictions applicables dépendent dans bien des cas de la provenance des produits importés. Appelée aussi zone de cumul d'origine pan-euro-méditerranéenne, cet espace concerne initialement les 28 Etats de l'Union européenne, la Turquie, l'Association européenne de libre-échange (AELE), les îles Féroé ainsi que les pays signataires de la déclaration de Barcelone dont fait partie l'Algérie. L'Algérie qui a ratifié cette convention en septembre 2016 mise sur cette zone pour bénéficier de ses règles préférentielles en vue d'augmenter ses exportations hors hydrocarbures.

"Si demain l'Algérie signe un accord avec un autre pays pan-euro-méditerranéen, elle ne sera pas obligée de négocier les règles d'origine avec ce pays-là", a expliqué Mourad Tebbi, inspecteur divisionnaire à la direction générale des Douanes. L'adoption des règles de cette zone devrait offrir des opportunités à l'exportation notamment en appliquant les règles du cumul diagonal, qui signifie que les matières ayant obtenu le caractère originaire dans l'un des pays de cet espace peuvent être transformées dans un deuxième pays et y acquérir l'origine préférentielle de ce dernier pour être exportées vers un troisième pays (destination du produit), explique le même responsable.

Actuellement, le cumul diagonal n'est pas appliqué en Algérie, car cela exige l'existence d'un accord de libre-échange avec un troisième partenaire qui applique les mêmes règles d'origine prévues dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE, détaille-t-il. Donc, l'adoption par l'Algérie des règles de la zone pan-euro-med devraient introduire des nouveautés en matière de commerce extérieur, que les opérateurs algériens sont censés connaître afin de bénéficier des avantages offerts à l'export, résume Mme Mokhtari. Elle a indiqué, par ailleurs, que le dossier de création de la Zone de libre-échange africaine est en discussion au niveau ministère du Commerce et les secteurs concernés. Les négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre échange continentale en Afrique ont été lancées en 2015 lors du Sommet de l'Union africaine à Johannesburg. Les chefs d'Etat des 54 pays membres de l'Union avaient demandé que cet espace soit établi en 2017.

En attendant l'intégration de ces deux nouveaux espaces commerciaux, l'Algérie a conclu jusqu'à présent un accord d'association avec l'UE entré en vigueur en 2005 et a adhéré à la Grande zone arabe de libre-échange en 2009 en plus de la conclusion d'un accord commercial préférentiel avec la Tunisie.